



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS

**ARRONDISSEMENT
DE
BRESSUIRE**

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 17 MAI 2016



PROCES VERBAL N°5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 MAI 2016

à Thouars - Centre Prométhée

Date de la convocation : 11 MAI 2016

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 24

Excusés avec procuration : /

Absents : 18

Votants : 24

Secrétaire de la séance : M. NERBUSSON Marc

Présents : Président : M. PAINEAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, DORET, MORICEAU R, CLAIRAND, JOLY, RAMBAULT, BLOT, HOUTEKINS et BOUTET - Délégués : Mme ENON, MM. SAUVETRE, DECHEREUX, DUGAS, BAPTISTE, MEUNIER, FERJOU, Mme BABIN, MM. DUHEM, BOULORD, Mme GRANGER, MM. NERBUSSON et COCHARD.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. GREGOIRE, ROCHARD S, ROCHARD Ch, BIGOT, Mmes RENAULT, GELEE, MM. MILLE, MORICEAU C, BREMAND, SINTIVE, BEVILLE, AUBERT, COLLOT, Mme RIVEAULT, MM. PINEAU, CHARRE, Mmes ROUX et ARDRIT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 19 avril 2016.

ORDRE DU JOUR

En préambule à la séance :

Présentation par la DDT de la gestion du Patrimoine Immobilier dans l'accompagnement de la CCT ainsi que l'outil mis à disposition.

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

5) - Développement Economique, agricole et touristique (DE) :

BC.2016-05-17-DE01 - VéloFrancette - Convention de partenariat avec l'association Comité Départemental du Tourisme des Deux-Sèvres.

BC.2016-05-17-DE02 - Proposition de tarifs pour la boutique de l'Ecomusée du Moulin de Crevant 2016.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC)

BC.2016-05-17-AC01 - Etude complémentaire Cinéma - Cabinet Hexacom.

IV - PÔLE ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES TECHNIQUES

1) - Services Techniques intercommunaux (ST) :

BC.2016-05-17-ST01 - Nouvelle tarification de la fourrière/refuge de Pompois.

4) - Déchets Ménagers (DM) :

BC.2016-05-17-DM01 - Tarif de vente de broyat de déchets verts de la déchèterie de Thouars.

BC.2016-05-17-DE01 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - VELOFRANCETTE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DEUX-SEVRES.

Le potentiel touristique de l'itinéraire est avéré, cependant, l'itinéraire doit garantir l'homogénéité des aménagements et services liés aux itinéraires.

Construire son identité est un des autres enjeux du projet avec la mobilisation des professionnels du tourisme pour qu'ils deviennent des acteurs de ce développement économique autour du vélo.

C'est la raison pour laquelle, 7 départements et 3 régions s'associent pour proposer dès 2015 une nouvelle Véloroute adaptée aux attentes des touristes à vélo entre Oustréham et La Rochelle.

Le projet et l'organisation :

- Faire de la VéloFrancette (V43) un axe majeur du tourisme à vélo à l'échelle nationale et européenne ;
- Assurer une continuité de l'itinéraire dans l'attente des aménagements définitifs ;
- Participer au développement de la filière vélo et favoriser les retombées économiques pour les professionnels du tourisme ;
- Construire la stratégie marketing de l'itinéraire.

La convention présentée a pour objet de :

- marquer l'engagement de chaque signataire à contribuer au projet selon les orientations proposées pour la période 2015-2016 ;
- définir les modalités de gouvernance et de fonctionnement du projet ;
- définir les règles de financement communes du projet.

La coordination générale, technique et financière du projet est assurée par le chef de file du projet qui est l'ADT Deux-Sèvres,

La Communauté de Communes du Thouarsais est sollicitée à hauteur de 1 000 euros par an.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser le président à signer la convention présentée en annexe et toutes les pièces afférentes.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-05-17-DE02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - PROPOSITION DE TARIFS POUR LA BOUTIQUE DE L'ECOMUSÉE DU MOULIN DE CREVANT 2016.

Il est proposé au bureau communautaire d'étoffer l'offre de produits dérivés en vente à la boutique de l'écomusée du Moulin de Crevant :

Dénomination	Prestataire	Prix de vente TTC
Mug Moulin de Crevant	Faïencerie de Rigné	5,50 €
Badge Moulin de Crevant	Moulin de Chollay à Saint-Chartres	2,80 €
Miroir Moulin de Crevant	Moulin de Chollay à Saint-Chartres	3,50 €
Magnet Moulin de Crevant	Moulin de Chollay à Saint-Chartres	3,50 €

Ancien produits déjà validés en 2015 :

Dénomination	Prestataire	Prix de vente TTC
Farine 1 kg	Minoterie Baudin-Allard	1,20 €
Mug Tourisme en Thouarsais	Office de Tourisme de Thouars	6,50 €
Crayons de couleurs	Office de Tourisme de Thouars	2,40 €

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

2016-05-17-AC01 - AFFAIRES CULTURELLES - ETUDE COMPLEMENTAIRE CINEMA - CABINET HEXACOM.

Code nomenclature FAST : 8.9

Dans le cadre de la réflexion menée par la Collectivité afin de faire évoluer l'offre de diffusion cinématographique sur notre Territoire, il est proposé au bureau communautaire de statuer sur l'opportunité d'une étude complémentaire :

- Mise à jour de l'étude économique pour un établissement de 4 salles (au lieu de 3)
- Analyse des montages juridico-financiers possibles
- Coût final à la charge de chaque partenaire
- Plan de financement pour chacune de ces options
- Estimation des coûts d'investissement par lot
- Evaluation des montants des subventions Etat et Collectivités locales
- Tableau de la capacité d'autofinancement de la structure exploitante, sur la base des comptes d'exploitation.

Durée de la mission : 4 à 5 semaines maximum

Coût : 7 000 € HT (8 400 € TTC)

Il est précisé que cette étude n'est pas inscrite au budget 2016 du Pôle Affaires Culturelles.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider le principe de cette étude,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-05-17-ST01 - SERVICES TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX - NOUVELLE TARIFICATION DE LA FOURRIERE/REFUGE DE POMPOIS.

La Communauté de Communes du Thouarsais, propriétaire de la Fourrière/Refuge de Pompois, assure le service d'hébergement et de soins des chiens et chats errants.

Au vu de l'évolution des tarifs pratiqués par les vétérinaires, il convient de revoir la grille tarifaire ci-jointe.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver les nouveaux tarifs
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2016-05-17-DM01 - DECHETS MENAGERS - TARIF DE VENTE DE BROyat DE DECHETS VERTS DE LA DECHETERIE DE THOUARS.

Dans le cadre de sa compétence déchets ménagers la Communauté de Communes du Thouarsais reçoit sur ses déchèteries les déchets verts des particuliers. Sur le site de Thouars, les branchages sont séparés et broyés pour être utilisés en paillage pour les plantations. Afin de répondre à la réglementation et de dégager toute responsabilité de la collectivité, ce broyat a été normalisé NFU 44-051 pour ne plus être considéré comme un déchet.

Le broyat est disponible à la vente pour les communes et il est également utilisé par le service espaces verts de la Communauté de Communes du Thouarsais. Il s'avère que les quantités broyées sont bien plus importantes que les quantités utilisées. Il y a actuellement un volume d'environ 210 m³ (soit 54 tonnes) de stock sur la déchèterie de Louzy et avec le temps, les déchets commencent à se composter.

Suite à une visite sur site de Monsieur Gerbier, directeur de la société Loire Compost Environnement (LCE) de Cizay la Madeleine, ce dernier a émis une proposition de rachat de la totalité du broyat au prix de 10 €/T, soit une recette d'environ 540 €.

Il est proposé au Bureau Communautaire

- d'accepter l'offre de prix proposée par l'entreprise,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.